

Dossier réalisé par le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

Abeilles sauvages, comment les favoriser

Connaissez-vous les abeilles sauvages ? Elles sont si discrètes que nous les avons oubliées. Et pourtant leur rôle est fondamental. Ce dossier propose des mesures toutes simples à appliquer dans les jardins pour les aider à vivre.

Il existe plus de 600 espèces d'abeilles en Suisse mais la plupart d'entre nous n'en connaissons qu'une : l'abeille domestique ou mellifère (*Apis mellifera*) que l'on retrouve dans les ruches. Toutes les autres espèces sont des abeilles sauvages qui ne produisent pas de miel, elles sont généralement solitaires et dépourvues de reine.

Chaque espèce d'abeille sauvage a des exigences quant à son site de nidification, certaines nichent dans des sols sablonneux ou limoneux, d'autres dans des coquilles d'escargots ou encore, creusent des trous dans le bois mort et utilisent des tiges creuses de plantes ou des murs en pierres sèches.

Grâce à leur remarquable diversité, les abeilles solitaires jouent un rôle essentiel dans la pollinisation des plantes sauvages et cultivées ainsi que pour la biodiversité.

Les profondes modifications paysagères qui ont marqué les dernières décennies se sont traduites par un déclin inquiétant : à l'heure actuelle la moitié des espèces d'abeilles sauvages suisses sont menacées et figurent sur la liste rouge, plusieurs espèces ont déjà disparu.

En résumé, les abeilles sauvages ont besoin :

- d'une offre en fleurs diversifiée, riche et continue tout au long de la belle saison
- d'une offre diversifiée de sites de nidification, tout au long de l'année
- d'une courte distance entre la source de nourriture et le lieu de nidification
- et... pas de pesticides



Abeille sauvage (*Coelioxys rufescens*)



Abeille domestique (*Apis mellifera*)

Des jardins et des prairies qui jouent avec les fleurs et des espaces plus sauvages



S'ils possèdent à la fois une diversité floristique (source de nourriture) et des sites de nidification, les jardins présentent d'excellents habitats pour les abeilles sauvages. Ils peuvent même compter plus de 100 espèces. Surtout si les fleurs et les sites de nidification sont proches : les abeilles solitaires ne sont pas de grandes aventurières, elles explorent un rayon de 150 à 600 mètres autour de leur nid.

La présence de sites de nidification en bordure de prairies naturelles sera également appréciée des abeilles sauvages.

1. Laisser fleurir pour nourrir les abeilles sauvages



Une abondante offre en fleurs indigènes diverses, entre mars et septembre, est une source de nourriture primordiale pour les abeilles et leurs larves. Chaque goutte de nectar butinée est soigneusement mélangée avec le pollen pour former de petites boules de nourriture que l'adulte stocke dans les cellules des futures jeunes abeilles. Une larve a besoin, en moyenne, du pollen de 1140 fleurs (4,3 plantes) pour se développer.

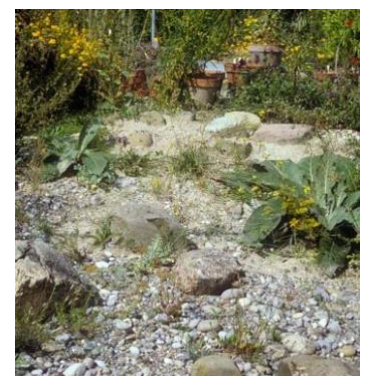
Larve consommant sa boule de nourriture



Les fleurs peuvent être semées, plantées ou simplement pas fauchées avant leur grenaison si elles se développent spontanément. Les plus importantes pour une grande partie des abeilles sauvages sont les représentants des familles des légumineuses, des crucifères, des composées et des lamiacées. Parmi les genres, on peut citer les campanules, les saules et la vipérine (*Echium*). Dans les jardins, laisser fleurir quelques légumes du potager favorise également les abeilles sauvages. En milieux agricole, prairies extensives, jachères, ourlets ou encore bandes non fauchées sont particulièrement propices.

2. Créer des sites de nidification

Les structures servant de sites de nidification aux abeilles sauvages sont très variées. Pour l'emplacement, privilégiez une orientation sud / sud-est et un peu à l'abri de la pluie et du vent pour que les larves puissent se développer correctement. Ne produisant pas de miel, les espèces d'abeilles sauvages survivent à l'hiver uniquement sous forme d'œufs, bien à l'abri du gel. Il est donc important de maintenir les sites de nidification tout au long de l'année. Si vous souhaitez remplacer certains matériaux, faites le mi-avril afin de laisser le temps à vos hôtes de se réveiller après l'hiver et avant que d'autres ne viennent se reproduire. Même en petite quantité, les structures suivantes peuvent être facilement colonisées :



- *Falaise de sable et d'argile*

Mélangez une terre sablo-argileuse avec une peu d'eau afin d'obtenir une pâte et remplissez un contenant (exemple bac à fleurs) de ce mélange. Il est possible d'ajouter quelques pierres. Laisser sécher puis forez quelques trous de 2 à 10mm de diamètre à la perceuse (les trous doivent être espacés d'au moins 2 cm)
Remarque : ce mélange peut aussi servir à enduire une brique en terre cuite.



- *Plage de sable*

Otez la terre végétale (la réutiliser par exemple au potager) sur 2 à 10 m². Creusez ensuite un trou sur une profondeur de 40 cm (la terre argileuse peut être utilisée pour la création d'une *falaise de sable et d'argile*) et remplissez-le de sable. Ajoutez des grosses pierres, du bois mort ou encore une vieille souche autour du tas.

Tous les trois ans, débarrasser le tas de sable de la végétation qui y a poussé ou refaire un nouveau tas. Ne pas utiliser d'herbicides. Des espaces peuvent également être laissés entre des dalles de jardin avec un sol sablonneux en-dessous.

- *Eboulis/tas d'épierrage*

Otez la végétation (tonte rase ou retournement de mottes) sur une surface de minimum 50 cm x 50 cm puis recouvrez la surface de pierres de différents diamètres sur une hauteur de 50 cm.



- *Tiges creuses et tiges à moelle*

Créez des fagots de branches de tiges creuses (bambous, roseau, ...) et/ou de tiges à moelle (ex. sureau, mûre, églantier, ...) et disposez les dans différents endroits abrités et un peu surélevés comme des branches en s'assurant qu'ils soient bien coincés.

Remarque : la longueur minimale des tiges doit être de 10 cm et les tiges doivent être coupées juste après un nœud. Les tiges à moelle peuvent être placées à l'horizontale comme à la verticale.

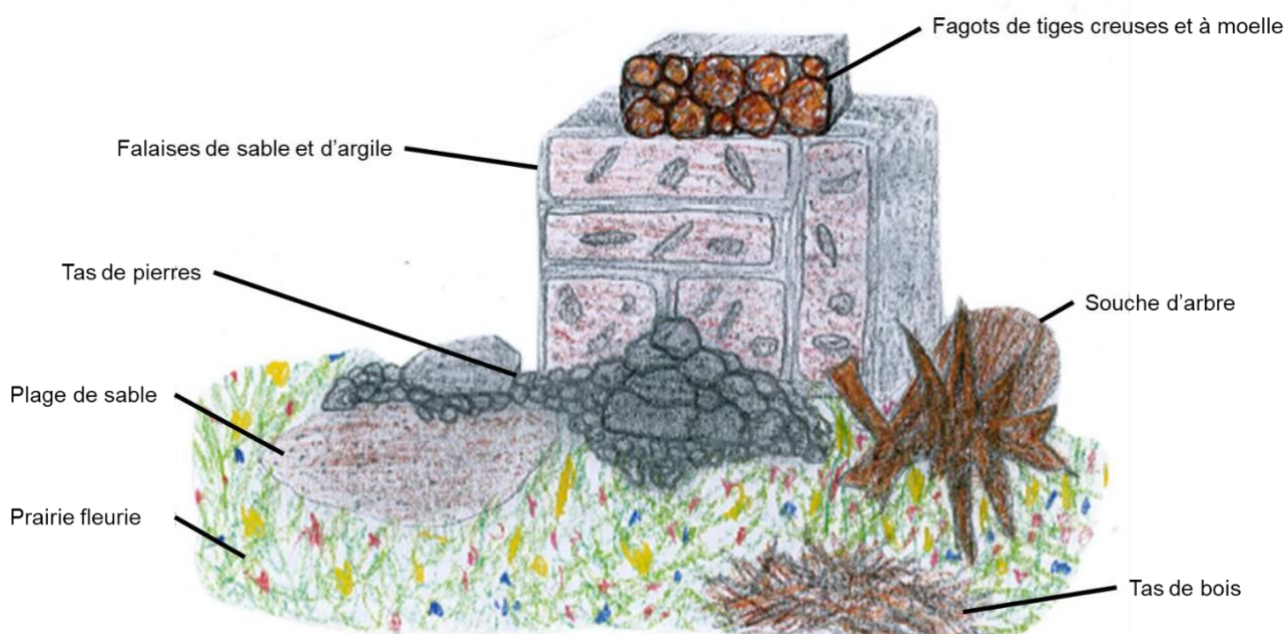
- *Bois mort*

Laissez du bois mort au sol (éviter le bois de résineux et n'utilisez pas de bois traité) espacé ou entassé sur une surface de minimum 50 cm x 50 cm x 50 cm. Forez quelques trous de 2 à 10mm de diamètre à la perceuse sur quelques bouts de bois (les trous doivent être espacés d'au moins 2 cm).

Remarque : tous les trois ans, le tas de bois est débarrassé de la végétation qui y a poussé.



Exemple d'un aménagement :



- *Hôtel à insectes*

Pas suffisamment de surface au sol pour mettre en place ces mesures ? Optez pour un hôtel à insectes et prenez de la hauteur ! Laissez libre cours à votre imagination pour créer une structure composée de divers compartiments et remplissez-les de divers matériaux cités plus haut.



Vous souhaitez aussi abriter d'autres insectes dont certains permettent de lutter contre les pucerons ? Vous pouvez par exemple :



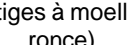




- Remplir un casier d'écorces
- Créer une boîte avec une paroi comprenant des fentes verticales ou horizontales ou encore avec un trou et une petite piste de décollage
- Remplir un compartiment de paille
- Suspender un pot en argile rempli de paille à l'envers
- Déposer des briques en terre (cf. liste ci-dessous)

Pour retenir le matériau, vous pouvez utiliser un bout de grillage de poulailler.

Il n'y a pas de mauvaise façon de faire ! Prenez ce que vous avez sous la main !

Pour protéger la structure en bois d'un hôtel à insectes, vous pouvez le traiter avec de l'huile de lin en automne. Si vous souhaitez remplacer certains matériaux, faites le mi-avril afin de laisser le temps à vos hôtes de se réveiller après l'hiver et avant que d'autres ne viennent se reproduire.

Liste de quelques matériaux utiles pour les pollinisateurs et autres auxiliaires :

Matériau	Insectes	Services rendus
Bûches percées (différents diamètres) 	Abeilles et guêpes solitaires	Pollinisation, prédation des nuisibles
Fagots de tiges creuses (bambou, roseau) 	Abeilles et guêpes solitaires	Pollinisation, prédation des nuisibles
Fagots de tiges à moelle (sureau, ronce) 	Abeilles et syrphes	Pollinisation, prédation des nuisibles
Briques en terre cuite munies de petits trous 	Bourdons solitaires	Pollinisation
Briques remplies de torchis	Abeilles et guêpes solitaires	Pollinisation, prédation des nuisibles
Ecorces	Araignées, mille-pattes	Prédation des nuisibles
Boîtes vides à fentes horizontales 	Papillons	Pollinisation
Pots en terre cuite remplis de paille (accroché à une branche) 	Coccinelles, perce-oreilles et chrysopes	Prédation des pucerons
Tas de bois mort	Carabes	Prédation des limaces et des chenilles
Coquilles d'escargots vides 	Abeilles solitaires	Pollinisation

Auteurs, rédaction : Guy Rochat, collaborateur de projets | Lea Megali, cheffe de projets

Références :

- Connaître et protéger les abeilles sauvages du Valais, Sonja Gerber, Jérôme Fournier, Antoine Stocker, Flavio Zanini, 2014, SFP, Etat du Valais, Sion
- <http://www.abeillessauvages.com/qui-sont-les-abeilles-sauvages-en-france/les-abeilles-solitaires/#sthash.eXAagrgL.HZR0RtfO.dpbs>
- http://www.bienenzukunft.ch/sites/default/files/em_plattform_bienengesundheit_merkblatt_siedlungsraum_f.pdf
- http://www.bienenzukunft.ch/sites/default/files/em_plattform_bienengesundheit_merkblatt_kiesgruben_web_f.pdf
- <http://www.birdlife.ch/fr/content/favoriser-les-abeilles-sauvages-et-les-habitats-riches-en-fleurs>
- <http://www.wildbienen.info/>
- Wildbiene + Partner AG, Heinrichstrasse 267A, 8005 Zürich, +41 44 533 59 26, info@wildbieneundpartner.ch - www.wildbieneundpartner.ch
- http://www.lalibellule.ch/useruploads/ordonsfiles/construction_hotel.pdf

Crédit photos et illustrations : Albert Krebs | Andreas Müller | Sonja Gerber | Yannick Schauwecker | Guy Rochat | Dereckson | Wayne77 | Patafisik | Lea Megali

Ce document ne peut être utilisé qu'avec mention de la source :
Abeilles sauvages, comment les favoriser ? Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, 2018

Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut
Place du village 6
CH-1660 Château-d'Œx
026 924 76 93
info@gruyerepaysdenhaut.ch
www.gruyerepaysdenhaut.ch